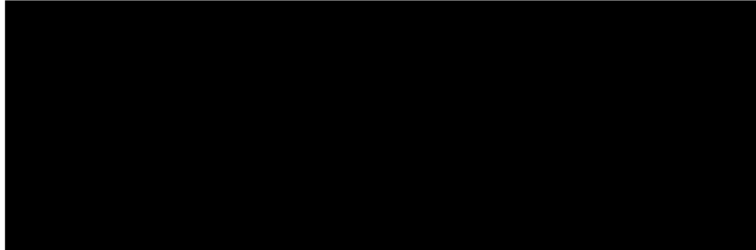




Québec, le 11 avril 2018



Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue en date du 8 mars 2018, ayant pour objet :

« Tout document permettant d'évaluer les coûts et les retombées du voyage en Europe du 17 au 27 février 2018 de Robert Poëti, ministre délégué à l'intégrité des marchés publics et aux Ressources informationnelles. Veuillez inclure tout document qui permettrait d'établir pour chaque voyage ou mission:

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, etc.);
- e) les noms des députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; les détails de ces ententes; les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimés. »

En réponse aux questions posées (sauf la sous-question d)), vous trouverez ci-joint le programme de mission du ministre délégué à l'intégrité des marchés publics et aux ressources informationnelles à Paris, Londres, Édimbourg et Tallinn, en Estonie, du 17 au 27 février dernier. Les numéros de réservations et de cellulaires ont été caviardés en vertu des articles 18 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. c. A-2.1, ci-après la Loi).

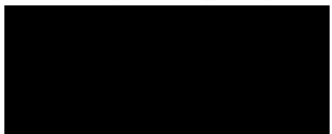
En réponse à la sous-question d), vous trouverez ci-joint un relevé des coûts de la mission du ministre Poëti, telle que réalisée. Il est à noter que le ministère des Relations internationales et de la Francophonie ne prend en charge que les coûts afférents au déplacement du ministre à l'étranger, incluant son transport, son hébergement et ses frais de repas, et non de ses accompagnateurs d'autres ministères. Les seules informations caviardées dans ce document sont des codes comptables sans pertinence à la présente demande.

Pour les documents afférents aux coûts associés à la présence d'accompagnateurs du Secrétariat du Conseil du Trésor lors de cette mission, nous vous référons à la responsable de l'accès aux documents de ce ministère :

Madame Johanne Laplante
Directrice du Bureau du secrétaire
Secrétariat du Conseil du Trésor
875, Grande Allée Est
Secteur 100, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5R8

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain Olivier
Responsable de l'accès aux documents
p.j.